

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/051

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 14 : REMISE D'UN PRIX AUX BACHELIERS 2022 DE SARRALBE
TITULAIRES D'UNE MENTION « BIEN » OU « TRÈS BIEN »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- décide de mettre à l'honneur les bacheliers de l'année scolaire en cours, domiciliés à Sarralbe, ayant obtenu leur diplôme avec une mention "Bien" ou "Très bien" en leur accordant une allocation de 100,00 € pour la mention "Très bien" et une allocation de 80,00 € pour la mention "Bien", à l'occasion des festivités du 14 juillet,
- prend acte que des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif principal 2022 et que le versement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif accompagné d'un R.I.B.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 avril 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT